

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/31

Le VINGT-DEUX JUILLET de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, MM Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Corinne LACOSTE à Mme Marie-Laure-BOUCHERET, Mme Nathalie MONTADAT à Mme Véronique HAITCE

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir : M. Jean-Jacques ALMERO

Absents : Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 15 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire CAMAIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

Objet : Tarification du temps périscolaire géré par l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) au 1^{er} septembre 2024

Madame le Maire explique que suite à la mise en place d'un ALAE intercommunal à l'école maternelle et dans les écoles élémentaires d'Aureville, Goyrans et Clermont-le-Fort, il convient de voter la tarification selon les plages horaires de présence des enfants :

- Journée (ALAE le matin, le midi et le soir) : 40 € par mois (hors tarif social)
- Midi (Sans ALAE le matin et le soir) : 27 € par mois (hors tarif social)

Madame le Maire précise que l'option garderie communale n'est plus proposée. Les horaires de présence des enfants, avant et après les heures de cours de l'éducation nationale sous responsabilité du gestionnaire de l'ALAE, seront précisés dans le règlement intérieur.

Ce tarif ne comprend pas le coût du repas de midi qui est facturé par la mairie aux familles, suivant les tarifs du Comité de pilotage du service commun de restauration du Sicoval. La facture de l'ALAE sera envoyée aux familles directement par le prestataire.

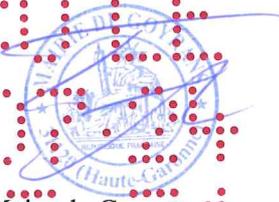
Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Valide le tarif de l'ALAE à compter du 1^{er} septembre 2024 :
 - Journée (ALAE le matin, le midi et le soir) : 40 € par mois (hors tarif social)
 - Midi (Sans ALAE le matin et le soir) : 27 € par mois (hors tarif social)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 22 juillet 2024.

Fait à Goyrans, le 22 juillet 2024.

Véronique HAITCE
2024
Maire de Goyrans



GRILLE TARIFAIRE ALAE ACGS

(Tarif unique sur les 3 communes, école maternelle et écoles Élémentaires)



QF	<399	400 à 799	800 à 1199	1200 à 1599	>1600
Taux de Réduction calculé à partir du taux plein	50 %	40 %	30 %	20 %	0 %
Journée (matin, midi et soir)	20,00 €	24,00 €	28,00 €	32,00 €	40,00 €
Midi (sans ALAE matin et soir) (Sans repas du midi, tarif donné correspondant à un mois (forfait mensuel))	13,50 €	16,50 €	19,60 €	23,00 €	27,00 €